

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant

Chute-St-Philippe, Québec

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2022 tenue le samedi 3 septembre 2022 au parc Jean-Claude-Blais, situé au lac des Cornes.

1. Présentation des membres du Conseil d'administration (CA) de l'Association:

- 1.1. Lors de la réunion du CA du 16 juillet 2022, Claude Monette, président en exercice de notre association, nous a fait savoir qu'il était très mal à l'aise de continuer dans son rôle de président à cause de son manque de temps ; il préfère nous remettre sa démission comme président du CA, mais désire rester comme directeur. Le 20 juillet 2022, Claude Monette, nous a fait parvenir sa lettre de démission.
- 1.2. Lors de la réunion du 16 juillet 2022, les membres du CA ont élu Martin Gascon président par intérim et Pierre Valiquette vice-président par intérim.
- 1.3. Les autres membres du CA sont : Richard Fillion (trésorier), Jonathan Pinel (secrétaire), et comme directeurs Paul Dauphinais, Jean-Guy Gatien, Stéphane Giroux, Claude Monette et Jean-Pierre Robert.

2. Ouverture de l'assemblée par Martin Gascon et adoption de l'ordre du jour :

- 2.1. Le président informe les membres que le CA a pris la décision qu'il n'y aura pas d'épluchette de blé d'inde encore cette année à cause des risques liés à la COVID.
- 2.2. L'ordre du jour proposé a été adopté à 14h20.

3. Mot du maire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, Normand St-Amour :

- 3.1. Après ses salutations d'usage à tous les membres présents, le Maire débute sa présentation en parlant d'épandage d'abat poussière. Il mentionne qu'il y a eu deux fois plus d'épandage d'abat poussière autour de nos lacs que le budget prévu par la ville, et ce afin d'améliorer la qualité de vie des résidents des lacs. Un secteur de la municipalité n'a pas eu d'épandage à cause de ces dépassements de coûts.
- 3.2. Le Maire, Normand St-Amour, mentionne que l'ajout d'une barrière a été approuvé avant la descente à bateaux du lac des cornes, et ce à titre de projet pilote. La prochaine étape sera de signer un bail entre la municipalité de CSP et la MRN ; après la signature, la barrière sera installée.

- 3.3. Le Maire mentionne que les sentiers de quad et de motoneige doivent être contrôlés et balisés ; il rappelle à tous les utilisateurs que la réglementation provinciale interdit de franchir ou de circuler dans les cours d'eau et dans les zones humides. Un membre fait remarquer qu'il voit régulièrement des gens traversés des ruisseaux...
- 3.4. Le Maire nous rappelle que notre région reçoit beaucoup de pluie en peu de temps lors des orages estivaux. Cet apport très important en eau crée de graves problèmes d'érosion sur nos chemins. Afin de limiter les effets indésirables de ce surcroît d'eau, la municipalité a pris la décision d'utiliser de l'asphalte recyclé pour paver la route à certains endroits stratégiques, comme au sud du lac des Cornes. La municipalité construira aussi un ou des bassins de rétention des eaux sur les bords des fossés.
- 3.5. Un membre signale au Maire que sur le chemin du lac Vaillant, ainsi que sur un secteur du lac Pérodeau, le matériel de la chaussée a été remplacé par un granulat trop gros, surtout près de la cabane à sucre ; il demande au Maire de corriger la situation car ce gros granulat n'est pas sécuritaire.
- 3.6. Un membre demande si la réglementation autorise le camping dans le parc Jean-Claude-Blais. Le Maire rappelle que le camping y est interdit. Il affirme également que la ville peut intervenir la semaine, du lundi au vendredi, mais pas durant la fin de semaine (faute d'employés disponibles). Des membres de l'association ainsi que des membres du CA rappellent à tous qu'une pancarte interdisant le camping est déjà sur place.
- 3.7. Un membre propose également d'installer des affiches sur les îles afin que l'interdiction d'y camper soit évidente.
- 3.8. Un membre demande au Maire à quel endroit les camions chargés de bois de la coupe forestière vont sortir. Ce dernier affirme que les camions vont entrer vide par le chemin du pit près de la source du lac des Cornes et vont ressortir chargés de bois sur le terrain privé de M. Lefebvre. Monsieur St-Amour nous informe qu'il a demandé de faire la coupe forestière à l'automne avant la neige pour limiter les travaux hivernaux.
- 3.9. Un membre félicite le Maire pour les zones protégées sur la presqu'île qui n'aura pas de coupe forestière, et ce afin de protéger l'érable nordique, une espèce très rare au Québec selon lui. Le Maire mentionne également que la municipalité dialogue avec les compagnies forestières afin de choisir des zones de coupes de façon à privilégier la sauvegarde des sentiers et le développement de nouveaux sentiers. La municipalité essaie de travailler en foresterie « communautaire ».
- 3.10. Un membre demande des nouvelles concernant les motos de type enduro ou motocross et des activités qui s'y rattachent. Les membres ne veulent pas de ce type de machine ou de compétition aux alentours des lacs de l'association. Le Maire mentionne que la municipalité ne peut pas agir car c'est une juridiction provinciale ; il nous précise que la municipalité n'a pas donné son autorisation pour les compétitions du Club Enduro.

- 3.11. Un autre membre demande de faire un suivi auprès du Club Enduro, car il semble qu'il y ait de très nombreuses flèches sur certains arbres indiquant les sentiers de moto et que celles-ci font passer leurs sentiers dans les ruisseaux. Monsieur Gascon rappelle que l'association est en contact avec ce club ; plusieurs points ont été abordés dans la correspondance, tels que : le respect de l'environnement, le contrôle de la vitesse sur les chemins près des résidences, l'enlèvement de leur signalisation après les compétitions, et les inquiétudes des membres de notre association en regard de cette activité. Le président de notre association dit également aux membres que le Club Enduro a promis de faire attention et qu'il allait sensibiliser ses membres. Cela dit, à cause de la réglementation en vigueur, nous devons faire des compromis dans ce dossier, même si nous souhaitons des améliorations. Les membres sont invités à avertir le CA en cas d'évènements dérangeants ou de dérapage.
- 3.12. Un membre demande ce qu'il faut faire pour créer une zone protégée.
- 3.13. Un membre demande si une zone protégée éloigne la possibilité d'avoir une minière comme celle du Kiamika.
- 3.14. Le Maire mentionne qu'en ce moment, il ne reste uniquement que 6 claims miniers actifs dans la municipalité. Ils sont dans le secteur de la décharge du lac des Cornes au sud et vers le Kiamika.
- 3.15. Le Maire dit que la loi sur les mines est une loi très ancienne et très puissante au Québec..., cela dit, il ajoute que si nous voulons faire passer les dites zones en secteur protégé, ils croient que les claims miniers s'annuleraient (information à confirmer). Un tel processus est en marche avec la MRC selon le Maire. Un membre dit qu'il aimerait qu'il y ait des contraintes pour les mines pour les 30 à 40 prochaines années. Le Maire mentionne que la plupart des claims miniers sont devenus protégés (?). Auparavant, il y en avait 36 dans notre secteur versus 6 de nos jours. Il nous dit également que le Premier ministre Legault a affirmé que sans acceptation sociale ce genre de projet n'aurait pas lieu.
- 3.16. Un membre demande au Maire s'il y avait une possibilité d'installer une antenne-relais sur le dessus de la côte du chemin de la santé afin de recevoir un signal cellulaire autour des lacs. Le Maire dit que pour l'instant ce n'est pas une éventualité pour la municipalité de faire une telle installation. Il ajoute qu'avec la CTAL et Internet haute vitesse, pour tous ceux qui le souhaitent, c'est déjà une nette amélioration. De plus, il y a un engagement de M. Legault de rendre le réseau cellulaire disponible partout au Québec sous son mandat.

- 3.17. Un membre demande au Maire si la réglementation municipale interdit l'épandage de pesticides et d'herbicides autour des lacs, comme le recommande COBALI (organisme chargé de la protection des eaux de notre bassin versant). Le Maire nous dit qu'il y a actuellement une proposition à l'étude pour interdire l'épandage de pesticides et d'herbicides pour ne pas contaminer les lacs. Le maire dit qu'il va aussi se renseigner au sujet d'un possible règlement qui inclurait les recommandations de COBALI, afin de mieux contrôler tous les agents polluants, tels que : puisards inefficaces, champs d'épuration défectueux, eaux de ruissellement des coupes forestières et des coupes de pelouse, etc.
- 3.18. Un membre rappelle également à l'assemblée que COBALI recommande à tous les usagers d'embarcations à moteur de ralentir le plus possible en eau peu profonde afin de ne pas brasser le fond, car cela détruit notre flore, essentielle à la vie aquatique. Bref, il faut naviguer à très basse vitesse en eau peu profonde.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2021 :

- 4.1. L'adoption du procès-verbal de l'AGA 2021 est proposé par Jonathan Pinel et appuyé par Stéphane Giroux. Le PV est adopté.
- 4.2. Martin Gascon demande aux membres de transmettre leur adresse courriel à l'association afin de faciliter les communications.

5. Mot du président et rapport d'activités du Conseil d'administration 2021-2022

- 5.1. Ensemencement de nos lacs :
Depuis plusieurs années, Pierre Valiquette, actuellement vice-président par intérim du CA (absent de l'AGA), est responsable de l'ensemencement. Un membre du CA nous présente son rapport d'activité. En 2021, soit l'année dernière, le fournisseur n'a pas été en mesure de livrer notre commande de dorés à cause de la COVID. Cette année, l'association va presque doubler le budget de l'ensemencement afin de compenser l'absence d'ensemencement de 2021. Au début de l'automne 2022, 5000 dorés de 4 pouces seront versés dans nos lacs. Chaque lac recevra un certain nombre de dorés ; le nombre étant basé sur les dons reçus et le nombre de membres par lac.
- 5.2. Bouées rouges signalant les hauts-fonds :
L'installation des bouées a été plus tardive cette année à cause du haut niveau des eaux ce printemps. En temps normal, les bouées sont installées à la Fête des Patriotes.
- 5.3. Bouées de signalisation limitant la vitesse :
Des bouées de signalisation limitant la vitesse seront installées l'année prochaine. Trois bouées seront installées : une au début de la passe du lac Pérodeau, une autre au début de la passe lac des Cornes et une troisième à l'embouchure du lac Vaillant. Elles seront flottantes et permanentes. Objectifs

de sensibilisation visés : 1-rappeler aux différents plaisanciers de limiter leur vitesse; 2- faire attention aux baigneurs qui peuvent être présents près des accès; 3- être respectueux de l'environnement en évitant de remuer le fond de nos cours d'eau afin d'éviter la montée des sédiments et d'endommager la faune et la flore.

Le Conseil d'administration de l'association, appuyé par la municipalité de CSP, a décidé d'installer ces bouées suite à des plaintes de nos membres, qui avaient assisté à des incidents disgracieux (manque de civisme) entre des motomarines circulant à des vitesses excessives tout près de plaisanciers en planche à pagaie ou nageant.

5.4. Remerciements à Jean-Guy Gatien :

Le président de l'association, Martin Gascon, remercie Jean-Guy Gatien d'avoir trouvé des cadeaux pour les tournois de pêche des dernières années ainsi que pour l'achat du système de son facilitant la communication lors de l'assemblée.

5.5. Protection des huards :

Suivant les observations et les commentaires de certains membres, le CA sensibilise tous les résidents à la nécessaire protection des huards et de leurs espaces de nidification. En effet, il nous a été rapporté des incidents déplorables. À titre d'exemple, certains propriétaires de hors-bord dérangent des huards dans leur milieu naturel en s'approchant trop près d'eux; ou encore, un individu aurait frappé un bébé huard avec une rame... Le Conseil d'administration rappelle que les huards sont une espèce protégée; qui plus est, ils nous donnent un des plus beaux chants de la nature. Il faut tout faire pour les protéger. Les membres du CA présentent quatre affiches invitant les villégiateurs au respect des huards; elles seront installées l'année prochaine à proximité des lieux de nidification : côté sud du sur le Pérodeau : marais devant le ponceau reliant le lac des Cornes et le lac Vaillant : près d'une île de la passe du Soleil-Levant. Bien entendu, il se peut qu'il y ait d'autres endroits et tout le monde doit rester vigilants et respectueux. Il est aussi demandé aux membres de signaler tout comportement inadéquat ainsi que d'autres lieux de nidification.

5.6. Sécurité nautique, civisme sur nos lacs et protection de notre environnement :

- Paul Dauphinais, représentant du CA auprès de COBALI (organisme chargé de la protection des eaux du bassin versant de La Lièvre, soit notre bassin versant) présente à l'assemblée une carte de nos lacs qui a été produite par COBALI sur la base des informations que nous lui avons données. Ses objectifs sont de sensibiliser les villégiateurs au respect de notre environnement et au respect d'autrui. Cette carte identifie les zones fragiles de nos lacs (marais et zones d'eau peu profonde) ainsi que les passages où le plus grand respect est exigé de la part des villégiateurs. De plus, cette carte rappelle les règles du civisme et de la sécurité nautique. Ce document sera expédié à tous les membres et plusieurs affiches grand format seront installées l'année prochaine à des endroits stratégiques autour des lacs, tels

que : descentes à bateau, parc Jean-Claude-Blais ainsi qu'à la station de lavage à Chute-St-Philippe.

- Un membre demande d'exiger que dans les passages très serrés/étroits de nos lacs, les utilisateurs devraient utiliser leurs rames. Le CA mentionne que nous ne pouvons pas obliger les gens à ramer, mais nos affiches sensibiliseront les plaisanciers à être respectueux.
- Un membre mentionne qu'une embarcation non lavée a été vue dans le Kiamika et que de gros escargots nuisibles présents dans le fleuve St-Laurent s'y trouvent maintenant.
- Une résidente du lac Pérodeau demande aux utilisateurs de motomarines de diminuer la vitesse afin de réduire l'érosion des berges dans la partie étroite du lac.
- Un biologiste de COBALI nous demande de garder l'oeil ouvert quant à la présence de gros escargots; si quelqu'un trouve de grosses coquilles d'escargots (en vie ou vides), prière d'en avvertir immédiatement un membre du CA. Une membre nous informe que des coquilles vides de gros escargots ont été retrouvées dans le lac des cornes, dans le secteur des plages de sable.
- Un membre demande si les gardes-chasse, pompiers ou police ou garde-pêche ont l'obligation de laver leurs embarcations avant la mise à l'eau. Sur ce point, les membres du CA n'ont pas une réponse officielle, mais la loi s'applique normalement à tous.
- Une membre intervient pour rappeler que le lavage des embarcations concerne tous les types d'embarcations, pas que les plus grosses : pontons, chaloupes, hors-board, wake, kayak, canot ou paddle board sont visées par la réglementation.
- Une autre personne demande d'envoyer un message à tous les villégiateurs, pas seulement aux membres de l'association, afin de les sensibiliser au lavage de tous types d'embarcations.
- Une membre prend le temps de remercier tout le monde mais surtout les utilisateurs de bateau à moteur de type ski nautique, wake ou surf pour la nette amélioration depuis la dernière assemblée. Elle a constaté qu'il y avait plus de civisme, que les vagues étaient moins grosses et que le volume de la musique était moins fort. Martin Gascon remercie la membre en mentionnant que les commentaires positifs sont toujours agréables à entendre et que le but de l'association est de respecter tous les membres et d'améliorer la vie commune sur les lacs.

6 Rapport de la qualité de l'eau par Jean-Guy Gatién :

Le CA mentionne que le contrôle de la qualité de l'eau se fait régulièrement et que les résultats sont disponibles dans le Bulletin des lacs. La prise d'échantillons se fait aux deux semaines de mai à septembre.

7 Rapport de notre trésorier, Richard Filion

- 7.1 Il est mentionné que le CA souhaite privilégier les envois électroniques pour les communications. Il est demandé aux membres d'envoyer leur adresse courriel à l'association en mentionnant leur nom et leur adresse au lac.
- 7.2 Le trésorier souhaite aussi étendre au plus grand nombre les paiements par Interac. En ce moment, nous recevons environ 40 % des paiements par Interac et le reste en chèque ou en argent. Il y a donc place à l'amélioration.
- 7.3 L'an dernier nous étions 152 membres et 23 amis.
- 7.4 La présentation du budget et de la trésorerie a été faite. Le surplus 2022 est de 6 157,00\$.

REVENUS	
Cotisation des membres et visiteurs	3 826 \$
Ensemencement	2 270 \$
Subvention municipalité	3 000 \$
Tournoi des jeunes	510 \$
Total des revenus	9 606 \$
DÉPENSES	
Assemblée générale annuelle (incluant tournoi de pêche)	1 561 \$
Conseil d'administration/assurance responsabilité	196 \$
Frais de fonctionnement	587 \$
Ensemencement et qualité de l'eau	1 105 \$
Total des dépenses	3 449 \$
Surplus d'opération	6 157 \$

8 Modifications des « Règlements généraux de l'Association » :

Richard Filion soumet à l'Assemblée certaines modifications à nos Règlements. (Voir l'encadré ci-dessous)

- 2.1.1 Peut devenir membre de l'Association tout propriétaire, copropriétaire ou locataire d'un lot sis aux lacs des Cornes, Pérodeau, Vaillant et Doré, Chute Saint-Philippe, province de Québec ~~ou un membre majeur de leur famille immédiate et qui acceptera de payer la cotisation de membre.~~

2.1.2 Peut devenir membre ami des Lacs toutes personnes majeures qui accepte de payer la cotisation de membre.

Point 2.1.2 remplacer par 2.1.3

Point 2.1.3 remplacer par 2.1.4

Annulation de l'article 2.3.1 qui était l'émission de carte de membre

Renumérotation des autres en fonction du retrait du point 2.3.1

3.5.4 Toute mise en candidature sera faite par proposition dûment secondée et par l'acceptation immédiate du candidat. En cas d'absence du candidat lors de

l'Assemblée, un courriel du candidat ou une lettre d'acceptation signée par le candidat confirmant son acceptation de la mise en candidature sera acceptée lorsqu'il n'est pas présent à l'assemblée.

- 4.1.1 Toutes vacances survenues dans le C.A., pour quelques causes que ce soit, peut-être remplie par les membres du C.A. demeurant en fonction, ou par un membre en règle avant la vacance du dit poste et approuvé par le 2/3 des membres restants du C.A. par résolution, pour le temps non-expiré du terme pour lequel le membre cessant ainsi d'occuper ses fonctions avait été élu ou nommé .

L'adoption des modifications aux Règlements est proposée par Paul Dauphinais, appuyée par Jonathan Pinel.

Les modifications aux règlements sont adoptées.

9 Élection du président d'élections pour combler les postes du Conseil d'administration :

Valérie Lefebvre agira à titre de présidente d'élections.

10 Élections des membres du Conseil d'administration :

- **Président** : Martin Gascon, proposé par Jonathan Pinel, secondé par Stéphane Giroux.
- **Vice-président** : Pierre Valiquette, proposé par Jean-Guy Gatien, secondé par Annick Véronneau.
- **Trésorier** : Richard Fillion, proposé par Annie Desjardins, secondé par Annie Desruisseaux.
- **Secrétaire** : Jonathan Pinel, proposé par Serge Latreille, secondé par Serge Martin.
- Cinq postes de directeurs
 - Paul Dauphinais, proposé par Jean-Marc Evenat, secondé par Richard Allaire.
 - Jean-Pierre Robert, proposé par Francine Rondeau, secondé par M-Christine Perrat.
 - Stéphane Giroux, proposé par Francine Rondeau, secondé par Francine Gatién.
 - Jean-Guy Gatién, proposé par Marie-Christine Perrat, secondé par France Gagné.
 - Claude Monette, proposé par Richard Allaire, secondé par Pierre Martin.

Tous les candidats acceptent leur nomination et sont élus par acclamation

11 Mot de la fin :

Le président, Martin Gascon, remercie les participants et annonce la clôture de l'Assemblée

12 Remise des cadeaux :

Le comité responsable du tournoi de pêche remet à toutes les participantes et à tous les participants un prix de participation et tire au hasard le grand prix, soit une planche à pagaie.

Secrétaire de l'Assemblée
Jonathan Pinel